



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2025

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Objet Signature d'actes modificatifs aux marchés de travaux de reconstruction de l'école de Glane

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

La présente délibération vise à autoriser le Maire à signer et notifier deux avenants nécessaires à l'exécution des travaux de réhabilitation des bâtiments de l'école de Glane suite à l'incendie de novembre 2023.

INCIDENCES BUDGÉTAIRES

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	11 746,10 € HT	
Recettes		
Total	11 746,10 € HT	

RAPPORT

Exposé des motifs

1- Contexte :

L'école de Glane a subi en novembre 2023 un incendie détruisant une partie du bâtiment. Suite à l'expertise de l'assurance, et à la signature d'un contrat de Maitrise d'œuvre avec la société Maitrys - 87000 Limoges, une consultation en procédure adaptée a été lancée le 17 octobre 2024 pour attribuer les marchés de travaux nécessaires à la reconstruction.

La consultation était divisée en lots répartis comme suit :

- Lot 1 "Démolition-Désamiantage"
- Lot 2 "Charpente bois et couverture"
- Lot 3 "Ravalement"
- Lot 4 "Menuiserie extérieures PVC"
- Lot 5 "Plâtrerie-faux plafonds-menuiseries intérieures bois-sols souples-faïences-peinture"
- Lot 6 "Electricité"
- Lot 7 "Chauffage-Ventilation-Plomberie sanitaire"
- Lot 8 "Nettoyage".

Suite à l'analyse des offres, à la proposition de classement du maitre d'œuvre et à l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée, le montant total des marchés attribués s'élève à 271 281,47€ hors taxe.

Les marchés sont traités à prix global et forfaitaire.

La période de préparation a débuté le 20 janvier 2025 et les travaux doivent être réceptionnés le 20 juin 2025, conformément au planning établi par le maitre d'œuvre et notifié aux entreprises titulaires des marchés.

Pour rappel, le Maire n'est autorisé par délégation à signer les marchés que jusqu'à 90 000 € hors taxe et les avenants jusqu'à une hauteur de 5 % du montant initial du marché.

Il a été autorisé à signer les contrats par délibération du Conseil municipal en date du 05 décembre 2024.

Suite au désamiantage et à la démolition, il est apparu que des travaux supplémentaires sont nécessaires sur différents lots.

2- Objet des avenants :

Afin de garantir la bonne exécution des travaux et de conserver l'objectif de réouverture de l'école en septembre, la signature d'actes modificatifs s'avère nécessaire pour les prestations listées ci-dessous :

Lot 1 - Démolition-désamiantage attribué à la société Sodeco - 87000 Limoges pour un montant de 57 130,14 € hors taxe.

Les prestations supplémentaires consistent à enlever des ardoises stockées sous la couverture amiante et à réaliser des travaux d'encapsulage du sol amianté dans la salle rose du rez-de-chaussée. Par ailleurs, une moins-value est constatée pour la suppression de la démolition de plafond lattis et de plinthes bois dans la même salle. Cela porte le montant de l'avenant à 5 014,00 € hors taxe, soit + 8,78 % par rapport au montant initial du marché.

Lot 2 - Charpente bois et couverture attribué à la société Janet - 87600 Rochechouart pour un montant de 43 313,27 € hors taxe.

Un premier avenant a été signé pour un montant de 2 105,60 € HT (+4,86%) afin d'intégrer un traitement xylophène des bois de charpente.

Des prestations supplémentaires sont à prévoir, elles consistent, dans la salle de classe primaire incendiée à l'étage, à réparer des impacts sur le plancher bois existant (compris reprise et rebouchage) et à fournir et poser de panneaux isolant Phaltex afin d'être en concordance avec les autres pièces du niveau. Le montant de l'avenant proposé est de 3 151,00 € hors taxe, soit une augmentation de 7,27 % par rapport au montant initial du marché, Soit un total de travaux supplémentaires en prenant en compte l'avenant numéro 1 de 5 256,60 € HT. Donc, une augmentation du marché de +12,14 %.

Lot 6 - Électricité attribué à la société SNEE - 87000 Limoges pour un montant de 11 253,27 € hors taxe.

Les prestations supplémentaires consistent à remplacer les câbles informatiques brûlés au rez-de-chaussée, y compris les prises RJ45, câblage et raccordement, ainsi que la réalisation des alimentations des VMC et du chauffe-eau à l'étage. Le montant de l'avenant s'élève à 746,13 € hors taxe, soit une augmentation de 6,63% par rapport au marché initial.

Lot 7 - Chauffage - Ventilation - plomberie sanitaire attribué à la société Ets R Camp - 87200 Saint-Junien pour un montant de 14 010,19 € hors taxe.

Les prestations consistent en différentes plus et moins-values listées au devis n°DE250043 en date du 12 mai 2025. Le montant de l'avenant s'élève à 729,37 € hors taxe, soit une augmentation de 5,20% par rapport au marché initial.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer et notifier les actes modificatifs correspondants.

DÉCISION

Vu la délibération en date du 05 décembre 2024, par laquelle le Conseil municipal autorisait le Maire à signer les contrats de travaux de réhabilitation de l'école de Glane suite à un incendie et plus particulièrement les lots 1 - Démolition-désamiantage, 2 - Charpente bois et couverture, 6 - Électricité et 7 - Chauffage - Ventilation - plomberie sanitaire.

Vu le marché public numéroté 2024-40 en date du 23 décembre 2024 attribué à la société Sodeco SAS - 87000 Limoges pour un montant global et forfaitaire de 57 130,14 € hors taxe, le marché numéroté 2024-41 en date du 23 décembre 2024 attribué à la société Janet SARL - 87600 Rochechouart pour un montant global et forfaitaire de 43 313,27 € hors taxe, le marché numéroté 2024-45 en date du 23 décembre 2024 attribué à la société SNEE - 87000 Limoges pour un montant global et forfaitaire de 11 253,27 € hors taxe et le marché numéroté 2024-46 en date du 23 décembre 2024 attribué à la société Ets R Camp - 87200 Saint-Junien pour un montant global et forfaitaire de 14 010,19 € hors taxe.

Vu les propositions d'actes modificatifs établis par le maitre d'œuvre de l'opération au vu des prestations supplémentaires s'avérant nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Le Conseil municipal, après délibération,

-AUTORISE le Maire à signer les actes modificatifs et à les notifier aux attributaires des marchés,

-SOLLICITE l'inscription des crédits au budget principal de la commune de Saint-Junien pour l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Hervé Beudet

Le Secrétaire,